

[Une circulaire de rentrée 2019 consacrée à l'école inclusive](#) [1]

Circulaire de rentrée 2019 - École inclusive

Circulaire n° 2019-088 du 5 juin 2019

Bulletin officiel de l'Éducation nationale - N° 23 du 6 juin 2019

Cette circulaire a pour objet de préciser les actions et moyens à mettre en oeuvre dès la prochaine rentrée pour que l'École inclusive soit pleinement effective, non seulement pour mieux accueillir les élèves et leurs parents, mais aussi pour former et aider les professeurs, pour professionnaliser la fonction d'AESH, pour simplifier les procédures et pour structurer mieux encore l'action du service public d'éducation en faveur d'une meilleure réponse à tous.

Sept axes structurent cette circulaire :

- Instituer un service départemental École inclusive ;
- Organiser les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) ;
- Mieux accueillir les parents et mieux scolariser les élèves ;
- Reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible ;
- Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative ;
- Simplifier les démarches pour tous ;
- Mieux suivre les parcours inclusifs et évaluer la qualité des actions.

En annexe figure un vademecum concernant le pôle inclusif d'accompagnement localisé.

[Consulter la circulaire \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/une-circulaire-de-rentre%C3%A9e-2019-consacr%C3%A9e-%C3%A0-l%C3%A9cole-inclusive>

[2] https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142545